

OFFRE RÉSERVÉE AUX LYCÉENS TITULAIRES DE DEUX LICENCES SPORTIVES 2020-2021

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté participera au financement de votre licence UNSS 2020/2021 dès lors que vous avez une licence fédérale au titre de la saison sportive 2020/2021.

Pour bénéficier de cette aide, vous devez compléter le coupon ci-dessous (parties ❶ et ❷) puis le remettre au professeur d'E.P.S. de votre lycée qui remplira la partie ❸.

Date limite de retour : 31 décembre 2020

L'établissement devra retourner ce document à son service régional de l'UNSS qui recevra du conseil régional la subvention globale

❶	
Nom :	Prénom :
Lycée :	
Ville :	
<u>Licence fédérale (❷)</u>	<u>Licence scolaire (❸)</u>
Nom du club :	Sport pratiqué :
.....	N° licence UNSS :
Sport pratiqué :	
N° licence :	
<u>Signature d'un responsable</u> :	<u>Signature du professeur d'E.P.S.</u> :
<u>Tampon du club (obligatoire)</u> :	<u>Tampon de l'établissement (obligatoire)</u> :

DOCUMENT A RETOURNER AU PLUS TARD LE 31 DECEMBRE 2020
Au SERVICE REGIONAL UNSS
1, rue Beauséjour 21000 DIJON